

Viol sur mineure à Makokou

Bertrand Nze Ndong abuse de sa nièce de six ans

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

LE quartier Ngouabi, à Makokou, chef-lieu de la province de l'Ogooué-Ivindo, vient d'être le théâtre d'un fait ignoble. Le viol présumé d'une fillette de six ans, R. A-A., par Bertrand Nze Ndong, Gabonais de 39 ans, le propre oncle de la victime. Neutralisé par les agents de l'antenne de la Police d'investigations judiciaires (Pij), le mercredi 4 mai dernier, le présumé violeur a été présenté à un juge d'instruction du parquet. Il a ensuite été admis

à la maison d'arrêt locale, où il séjourne en ce moment en attendant son jugement. Sieur Nze Ndong exerce de petites bricoles, essentiellement comme chargeur, au sein d'une société de transport routier. Le jour des faits, après avoir cessé son service et avant de rentrer chez lui, à Ngouabi, il marque d'abord une halte dans un troquet du coin. Il y ingurgite tellement d'alcool, que ses sens s'en trouvent aiguisés. Pis, comme pour se donner une envie excessive, le chargeur s'arrête dans un bosquet, dans le but de



Photo : DR

Bertrand Nze Ndong, le présumé violeur de sa nièce de six ans, dans les locaux de la Pij à Makokou.

fumer un petit joint.

Ainsi, quand Bertrand Nze Ndong regagne son domicile, il est complètement éméché. Après un petit

tour du propriétaire, il se rend compte que R. A-A. est restée sans compagnie, et que toute la petite maisonnée est absente. Mais,

semble-t-il pour en avoir le cœur net, l'oncle demande à sa jeune nièce où se trouve sa mère ainsi que les autres parents. Mais la gamine ne sait quoi répondre à son oncle, aîné de sa génitrice. Réalisant que l'enfant est effectivement seule, Nzé Ndong en profite pour abuser d'elle, sans aucun scrupule, dans le studio occupé par sa tante B.B. O., la sœur de sa mère. Mais mal lui en prend, car sa tante, ayant quitté son travail un peu plus tôt que d'habitude, ce jour-là, rentre chez elle, prenant le présumé violeur en flagrant délit. A la vue de la

scène qui se déroule sous ses yeux, la dame, choquée, alerte les voisins. Mais le neveu malveillant a le temps de se tirer. Sans tarder, la famille prévient les éléments de l'antenne de la Pij, et Bertrand Nze Ndong est interpellé, après quelques heures d'intenses recherches. Interrogé, l'indélicat dira avoir agi sous l'effet de l'alcool. Son dossier a été transmis, le vendredi 6 mai dernier, sur la table du juge des mineurs, qui lui a donc décerné un mandat de dépôt pour la prison centrale de Makokou.

Accident de la circulation aux Charbonnages
Un jeune policier tué sur-le-champ

SCOM
Libreville/Gabon

LE sort n'a particulièrement pas été tendre envers Maximin Lekogho, Gabonais de 25 ans, nouvellement incorporé dans les Forces de police nationale (FPN), promotion 2015. En effet, alors qu'il

rentrait d'une patrouille, dans la nuit de dimanche dernier, en compagnie de ses collègues, le véhicule à bord duquel l'équipe se trouvait a dérapé à hauteur des Charbonnages. Moins chanceux, le jeune flic a succombé à la suite de ses multiples lésions. Quant au véhicule accidenté, il a subi d'importants dégâts matériels.

Les renseignements indiquent que les patrouilleurs venaient d'achever leur mission dans la zone de l'aéroport. C'est sur le chemin du retour que le pire va se produire. Parvenu au carrefour des Charbonnages, le conducteur perd subitement le contrôle du véhicule. L'engin après avoir effectué plusieurs tonneaux, a ter-

miné sa folle course contre un talus. Gravement atteint à diverses parties du corps, c'est dans les bras de ses collègues que la nouvelle recrue va rendre l'âme.



Photo : DR

L'état du véhicule après l'accident.

Vol aggravé à Bitam...

Ils troublaient le sommeil des Bitamois

ANS
Oyem/Gabon

XAVIER-PARFAIT Edou Beyeme, 30 ans, et Frederick Mbo Moto alias Kabila, 24 ans, tous deux présumés auteurs d'actes de vandalisme perpétrés dans plusieurs quartiers de la ville de Bitam, viennent d'être placés sous mandat de dépôt à la prison centrale par le parquet d'Oyem, pour vol aggravé. Leur interpellation par la Police judiciaire (PJ), puis leur incarcération, font

suite à des plaintes déposées par de nombreux Bitamois victimes, selon eux, de cas de vol en série dans leurs domiciles, à des heures très avancées de la nuit. En fait, c'est une source anonyme qui va alerter les policiers de ce qu'un individu nommé Xavier-Parfait Edou Beyeme, aurait été aperçu au quartier-Est avec un poste téléviseur suspect. Les policiers effectuent alors une descente sur les lieux pour interpellé le mis en cause. Séance tenante, ils procèdent



Photo : ANS

Edou Beyeme et Mbo Moto, les présumés voleurs et leur butin.

à une perquisition du domicile de l'intéressé et

qui a porté ses fruits. En effet, celle-ci a permis aux agents de saisir deux écrans plasma neufs et un téléphone portable. Conduit au poste, Edou Beyeme a collaboré avec les agents en reconnaissant que les effets retrouvés chez lui sont les fruits d'un vol perpétré la semaine d'avant, chez un habitant du quartier Akue-Essimengane. Dans la foulée, il a dénoncé son présumé complice, un certain Frederick Mbo Moto, alias Kabila, qui a été interpellé le même jour, à son

domicile. Chez ce dernier, les policiers ont mis la main sur plusieurs effets : un réfrigérateur, trois téléviseurs, un appareil photo, deux matelas, deux amplis + baffles, un DVD et plusieurs vêtements. Au poste de police, Frederick est passé, à son tour, aux aveux. Il dit être l'auteur de six vols perpétrés dans les quartiers Akue-Essimengane, Mimbang, Aviation, Mongomo-Ayat, et qu'il aurait agi aussi avec la complicité d'autres membres du groupe, actuellement en fuite.

... à Minvoul

Francis Nang Bingo à nouveau écroué

ANS
Oyem/Gabon

FRANCIS Nang Bingo, 40 ans, domicilié au quartier Alat-Mintang, dans la commune de Minvoul, vient de tomber à nouveau entre les mains de la justice. Il a été interpellé, la semaine dernière, par les gendarmes de la brigade de Minvoul-centre pour vol aggravé. Ce « vieux cheval » est très connu des services judiciaires locaux, pour avoir déjà séjourné à la maison d'arrêt d'Oyem, pour des faits semblables. Présenté devant le parquet de la localité, le quadragénaire a

ensuite été écroué à la prison centrale d'Oyem. Selon une source proche du dossier, Nang Bingo agirait avec beaucoup de minutie : il prend toujours le temps, en journée, d'inspecter le terrain, pour s'assurer de l'absence des propriétaires des domiciles ciblés. C'est ainsi que dans la nuit du 1er au 2 mai dernier, au quartier Minkebe, il jette son dévolu sur la maison d'un certain Noël Ekome Mengue, en déplacement à Libreville. Les choses semblent d'autant plus faciles pour lui que même les voisins de ce dernier, se sont rendus à une veillée mortuaire dans un autre quartier. Nang



Photo : ANS

Francis Nang Bingo, confortablement assis derrière le fruit de son "travail".

Bingo défonce la porte centrale de la maison à l'aide d'un pied de biche, avant de s'y introduire. Commence alors une opération de fouille des différentes pièces, qu'il met rapidement sens dessus-dessous. Et, au terme de celle-ci, voilà Francis Nang Bingo devenu « propriétaire » de plusieurs effets appartenant à autrui, dont une brouette, un poste téléviseur et des vêtements. Mais au moment de quitter les lieux avec le butin, alors qu'il pense avoir réussi son coup, il est repéré par quelques résidents, providentiellement mis sur son chemin. Nang Bingo est tout de suite pris, maîtrisé

et placé toute la nuit sous surveillance dans un coin d'une autre maison. Informés de cette situation le lendemain matin, les gendarmes se transportent sur la scène du forfait pour procéder à l'interpellation du mis en cause. Interrogé sur ses agissements, « FNB », pour les intimes, déclarera qu'il aurait agi sous l'emprise d'un « mauvais esprit » qui le poursuit depuis longtemps déjà. Un monde « mystico-spirituel », semble-t-il, ignoré par les agents, qui ont tout simplement décidé de ne s'en tenir qu'aux faits, en déférant l'intéressé devant le parquet d'Oyem.